

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 31 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice 23

De présents 18

De votants 23

OBJET

Ouverture de crédits
d'investissements par anticipation
au BP 2024

Date de la convocation : 23/01/24

Nombre de votes pour : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. CARPENTIER Didier, M. RUCHOT Éric, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie.

Absents représentés :

Mme MOKRI Djamila qui avait donné pouvoir à Mme WALLON Christine,
M. FIEVEZ Patrick qui avait donné pouvoir à M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre,
Mme BOUCHART Carine qui avait donné pouvoir à Mme PRUVOST Gisèle,
Mme LOISEL Marie-Christine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie.
M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique.

Secrétaire : Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie.

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-1,
VU la réglementation comptable M57
VU la possibilité de commencer les investissements avant le vote du budget primitif de l'exercice en cours sur autorisation expresse du Conseil Municipal et dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent au titre des dépenses réelles d'investissement,

CONSIDERANT les propositions d'investissement anticipé présentées par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

Envoyé en préfecture le 01/02/2024
Reçu en préfecture le 01/02/2024
Publié le
ID : 060-216003715-20240131-31JANV24_02-DE

Budget communal

Opérations	BP2023	Articles	Crédits à ouvrir
10 / Bâtiments communaux	59 055.00 €	21318	14 700.00 €
10001 / Amélioration du cadre de vie	34 038.00 €	2128	8 500.00 €
10005 / Amélioration de voirie	140 000.00 €	2151	35 000.00 €
28 / Eglise Ste Marie Madeleine	91 400.00 €	21318	5 400.00 €
Opérations non individualisées	77 544.00 €	21578	19 380.00 €
Opérations financières	128 121.00 €	16878	3 500.00 €

PRECISE que ces crédits seront repris au budget primitif 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 060-216003715-20240131-31JANV24_02-DE

Le Maire



Denis FLOUR